

Mot du Maire octobre 2024

Les nombreux échos recueillis ces derniers jours m'amènent à une petite mise au point.

Qu'il s'agisse du m³ d'eau potable ou du m³ d'assainissement, leur fixation du prix revient au Conseil Communautaire de la CAE et à lui seul.

Quant au vote des augmentations successives de 5% au 1^{er} janvier 2023 puis à nouveau 5% au 1^{er} janvier 2024 pour l'eau et de 10% pour l'assainissement au 1^{er} juillet 2024, sachez que seuls deux 2 maires s'y sont opposés, celui de La Haye et celui de Pouxieux. Les délibérations étant publiques, chacun pourra vérifier mon affirmation.

Pourquoi ce vote ? Déjà expliqué lors de mes vœux en janvier 2024 :

1 – Les conseillers communautaires ont passé un accord en 2020 sur des tarifs cibles en 2035, harmonisant pour toutes les communes de la CAE en régie les tarifs eau et assainissement. Ce deal a été balayé dès 2022 en raison de l'imprévision du vice-président en charge de ces questions.

2 – Absence de programmation des travaux prévus sur la Commune que j'avais accepté de différer de deux ans et malgré l'apport annuel de 130.000 € des habitants de Pouxieux vers le budget communautaire.

3 – Augmentation du prix "plancher" de l'eau pour 19 communes dont Pouxieux à 1,60 €/m³ au 1^{er} janvier 2025

Le Maire,

Jean-Louis THOMAS